

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	45

CONVOCAATION

Datée	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Voie Verte de la Risle :
Approbation du nouveau bilan
d'opération

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés :

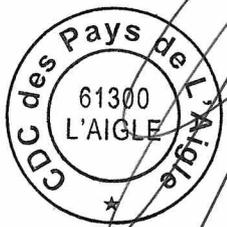
Nathalie RIBAUT
Nadège TROUILLET
Hubert GORET
Jacky DE TAEVERNIER

Absents :

Serge GODARD
Marie-Odile TAVERNIER
Pascal SUARD
Maïté GRANDCLÈRE
Fleur GOSSELIN
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
Publié en ligne le 19/10/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 03 février 2022, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, a approuvé le projet de voie verte de la Risle ainsi que son plan de financement au stade avant-projet sommaire. Une Autorisation de Programme, associée à des Crédits de Paiement (AP/CP) sur 2022 et 2023 a été approuvée sur cette base.

Aujourd'hui, après finalisation de l'ensemble des études, l'attribution des marchés de travaux et la notification des subventions, le bilan financier de l'opération a évolué, en dépenses comme en recettes.

Pour mémoire, le projet répond au référentiel Voie Verte entraînant des largeurs d'aménagement à 3 mètres. Ce choix a été motivé par l'opportunité de bénéficier d'un large panel de financements, en premier lieu un appel à projet « aménagements cyclables en Normandie ».

Le poste dépenses est en augmentation de 457 059 € HT ce qui porte le projet à 2 929 169 € HT.

- Le montant des travaux a été revu à la hausse en cours d'études, en raison du coût des passerelles et des difficultés d'accès en phase chantier.
- L'appel d'offres pour la réalisation des travaux a été engagé au mois de mai. Les résultats ont été présentés en commission le 12 juillet 2022 et approuvés en Bureau Communautaire du 21 juillet 2022, hors lot n° 3 - génie civil - pour lequel il n'y a pas eu d'offres. Après une procédure de négociation de gré à gré, ce lot a été attribué par décision du Président en date du 15 septembre 2022. Le montant de travaux attribué est légèrement supérieur aux attentes en raison du contexte économique général sur les prix.
- En contrepartie, l'estimation de coût de la « compensation zones humides », dans le cadre des obligations liées à la Loi sur L'Eau, a été revu à la baisse
- Enfin, par prudence, le poste « aléas et révision de prix » a été majoré de 183 379 € HT, dans le contexte inflationniste actuel, sachant que les paiements s'étaleront jusqu'en 2024. Le poste aléas et révision de prix s'élève dans ce dernier bilan à 282 841 € HT

En parallèle, les subventions notifiées en 2022 sont supérieures à la prévision budgétaire. Le poste subventions a été augmenté de 453 755 € soit un total de subventions de 2 035 021 €.

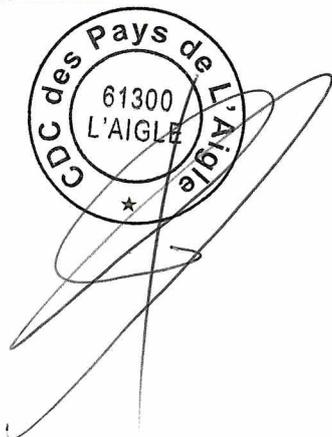
- Le projet a été lauréat de l'appel à projet « aménagements cyclables en Normandie », et obtient une subvention de 783 321 € à ce titre.
- A ce jour, toutes les subventions ont été notifiées, à l'exception des subventions de l'Etat (DSIL) pour la phase 2, qui seront sollicitées l'an prochain, sur la base d'un taux de 40 % comme en 2022.

Il en ressort un autofinancement stable à 892 429 €, soit un taux d'autofinancement de 30 %.

Le plan de financement révisé est le suivant :

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
 Publié en ligne le 19/10/22
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER



Bilan prévisionnel révisé	en € HT		en € TTC		PHASE 1 EST L'ANGLE - ST SULPICE (dont traversée de L'ANGLE)	€ TTC		PHASE 2 L'ANGLE - LA COOK (dont traversée de LAMBERT (RAI))	€ TTC	
	DEPENSES									
Travaux préalable aux études et diagnostics	10 000	12 000	12 000	0						
Géométrie (relevés topo, etc.)	36 095	43 314	25 314	18 000						
Etudes géotechniques et structures	35 000	42 000	36 000	6 000						
Etude environnementale	30 000	36 000	36 000	0						
Autres études	22 500	27 000	27 000	0						
Etudes et diagnostics	133 595	160 314	109 314	51 000						
xx		0	0	0						
xx		0	0	0						
Concessionnaires		0	0	0						
Honoraires SPS	4 400	5 280	2 640	2 640						
Honoraires Maîtrise d'œuvre	158 841	191 569	114 942	76 628						
Contrôle technique	4 200	5 040	2 520	2 520						
Honoraires	168 241	201 888	120 102	81 788						
93 287	111 945	54 853	57 092							
93 287	111 945	54 853	57 092							
Conduite d'opération	2 132 776	2 559 332	1 634 748	924 583						
Réalisation zones humides	42 827	51 513	25 756	25 756						
Compensation zones humides		0	0	0						
Travaux préalables	2 175 704	2 610 845	1 660 505	950 340						
Estimation travaux	282 841	339 430	212 517	126 892						
Aléas et révision de prix	12 000	12 000	12 000	0						
Assurance dommage ouvrages	10 000	12 000	6 000	6 000						
Frais de publicité (marchés), reprographie		0	0	0						
Taxe d'aménagement		0	0	0						
Frais divers	22 000	24 000	18 000	6 000						
Acquisition terrains (dont frais notaires)	50 000	50 000	25 000	25 000						
Frais de notaire	3 500	3 500	1 750	1 750						
Acquisition de terrains	53 500	59 500	26 750	26 750						
TOTAL DEPENSES	2 929 868	3 500 902	2 202 081	1 299 862						
RECETTES sollicitées	€	€	€	€						
Etat FSIL	914 555	914 555	428 522	486 033						
Region	216 335	216 335	112 175	104 160						
Département	91 200	91 200	47 289	43 911						
ADEME	29 610	29 610	29 610	0						
Appel à projets régional - Vélo (DREAL)	783 321	783 321	406 170	377 151						
TOTAL subventions	2 035 021	2 035 021	1 023 766	1 011 255						
FCTVA	574 452	574 452	361 223	213 219						
TOTAL recettes	2 035 021	2 609 473	1 384 989	1 224 485						
Autofinancement	894 847	894 429	817 052	75 377						

Bilan initial (BP 2022)		en € HT		en € TTC	
DEPENSES					
Travaux préalable aux études et diagnostics	10 000	10 000	12 000	0	12 000
Géométrie (relevés topo, etc.)	37 000	37 000	44 400	44 400	44 400
Etudes géotechniques et structures	40 000	40 000	48 000	48 000	48 000
Etude environnementale	30 000	30 000	36 000	36 000	36 000
Autres études	15 000	15 000	18 000	18 000	18 000
Etudes et diagnostics	132 000	132 000	158 400	158 400	158 400
xx			0	0	0
xx			0	0	0
Concessionnaires			0	0	0
Honoraires SPS	9 446	9 446	11 335	11 335	11 335
Honoraires Maîtrise d'œuvre	159 841	159 841	191 569	191 569	191 569
Contrôle technique	16 859	16 859	20 231	20 231	20 231
Honoraires	185 947	185 947	223 136	223 136	223 136
79 958	79 958	79 958	95 949	95 949	95 949
79 986	79 986	79 986	95 949	95 949	95 949
Conduite d'opération	1 685 943	1 685 943	2 023 132	2 023 132	2 023 132
Réalisation zones humides	203 300	203 300	249 960	249 960	249 960
Compensation zones humides			0	0	0
Travaux préalables	15 000	15 000	18 000	18 000	18 000
Estimation travaux	1 904 243	1 904 243	2 285 092	2 285 092	2 285 092
Aléas et révision de prix	94 462	94 462	113 355	113 355	113 355
Assurance dommage ouvrages	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Frais de publicité (marchés), reprographie	10 000	10 000	12 000	12 000	12 000
Taxe d'aménagement			0	0	0
Frais divers	22 000	22 000	24 000	24 000	24 000
Acquisition terrains (dont frais notaires)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Frais de notaire	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
Acquisition de terrains	53 500	53 500	53 500	53 500	53 500
TOTAL DEPENSES	2 472 110	2 472 110	2 953 432	2 953 432	2 953 432
RECETTES inscrites au budget	0	0	0	0	0
Etat FSIL	839 539	839 539	839 539	839 539	839 539
Region	216 335	216 335	216 335	216 335	216 335
Département	91 200	91 200	91 200	91 200	91 200
ADEME	29 610	29 610	29 610	29 610	29 610
Appel à projets régional - Vélo (DREAL)	404 582	404 582	404 582	404 582	404 582
TOTAL subventions	1 581 266	1 581 266	1 581 266	1 581 266	1 581 266
FCTVA	484 481	484 481	484 481	484 481	484 481
TOTAL recettes	1 581 266	1 581 266	2 065 747	2 065 747	2 065 747
Autofinancement	890 844	890 844	887 685	887 685	887 685

Ecart Bilan révisé / Bilan initial		en € HT		en € TTC	
DEPENSES					
Travaux préalable aux études et diagnostics					
Géométrie (relevés topo, etc.)			-905	-1 086	-1 086
Etudes géotechniques et structures			-5 000	-6 000	-6 000
Etude environnementale			0	0	0
Autres études			7 500	9 000	9 000
Etudes et diagnostics			1 595	1 914	1 914
xx			0	0	0
xx			0	0	0
Concessionnaires			0	0	0
Honoraires SPS			-5 046	-6 055	-6 055
Honoraires Maîtrise d'œuvre			0	0	0
Contrôle technique			-12 869	-15 191	-15 191
Honoraires			-17 708	-21 247	-21 247
13 328			13 328	15 995	15 995
13 328			13 328	15 995	15 995
Conduite d'opération			448 833	536 200	536 200
Réalisation zones humides			-160 379	-192 447	-192 447
Compensation zones humides			0	0	0
Travaux préalables			271 481	323 753	323 753
Estimation travaux			188 379	226 055	226 055
Aléas et révision de prix			0	0	0
Assurance dommage ouvrages			0	0	0
Frais de publicité (marchés), reprographie			0	0	0
Taxe d'aménagement			0	0	0
Frais divers			0	0	0
Acquisition terrains (dont frais notaires)			0	0	0
Frais de notaire			0	0	0
Acquisition de terrains			0	0	0
TOTAL DEPENSES			457 059	548 471	548 471
RECETTES sollicitées			0	0	0
Etat FSIL			75 016	75 016	75 016
Region			0	0	0
Département			0	0	0
ADEME			0	0	0
Appel à projets régional - Vélo (DREAL)			378 739	378 739	378 739
TOTAL subventions			453 755	453 755	453 755
FCTVA			453 755	453 755	453 755
TOTAL recettes			453 755	453 755	453 755
Autofinancement			3 303	4 744	4 744

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20221013-2022-10-13-172-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

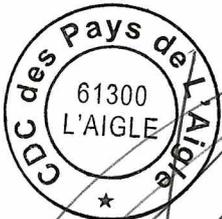
- Vu la délibération n° 2022-02-03-019b du Conseil Communautaire en date du 03/02/2022, approuvant l'Avant-Projet Sommaire et le bilan d'opération de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-07-21-154b du Bureau Communautaire en date du 21/07/2022 attribuant les marchés de travaux de la voie verte de la Risle,
- Vu la Décision du Président n° 2022-09-15-160 du 16/09/2022 attribuant le lot 3 (génie civil) des travaux de la voie verte de la Risle
- Considérant la nécessité d'approuver le bilan d'opération modifié et ainsi de solliciter les subventions auprès des partenaires,

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
Publié en ligne le 19/10/22
Certifié exécutoire

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le bilan d'opération de la voie verte de la Risle pour un montant en dépenses de 2 929 169 € HT soit 3 501 902 € TTC
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2023 et 2024 sous la forme d'une Autorisation de Programme associée à des Crédits de Paiements annuels (AP/CP)

Le Président,
Jean SELLIER



VOTE : **43 POUR**
 1 CONTRE (F. GLORIA)
 1 ABSTENTION (P. CROTEAU)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.